

définition devrait-elle être aussi large que possible? Enfin, au lieu de travailler à une définition, pourquoi ne pas essayer de régler la question en augmentant l'exemption de base? Dans ses observations préliminaires, le député de Regina-Est semblait indiquer que ce n'était pas la façon idéale d'aborder la question. Je ne voudrais pas mal le paraphraser, mais je pense qu'il a dit que cette mesure pourrait «cristalliser les injustices de la loi.» Il voulait dire qu'elles seraient incorporées à la loi, sans être supprimées, bien que leur incidence puisse être modérée. En étudiant la proposition qui a été faite, nous devons tenir compte de ces idées. Tous les députés sont favorables aux idées exprimées par le député dans sa proposition.

● (1740)

Alors que nous envisageons la déduction des outils dont un mécanicien ou un autre travailleur ont besoin pour leur travail, j'espère que nous envisagerons la question générale d'un éventail plus large de déductions qui toucherait les citoyens à revenu moyen et faible et leur offrirait une autre protection dans leur lutte individuelle contre l'inflation. Nous pouvons étudier la question dont nous sommes maintenant saisis et reconnaître d'autre part que des Canadiens appartenant à bien d'autres couches de la société sont engagés dans la même bataille et que l'inflation est un problème pour tous. Nous devrions envisager la possibilité de leur accorder d'autres déductions pour les soulager de la même façon.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'interviens pour appuyer la motion du député de Regina-Est (M. Balfour). Dans le passé, la Chambre a été saisie de nombreuses propositions du même genre, je m'en souviens. Qu'il me soit permis de dire aux ministériels que maintes et maintes fois, après avoir exprimé sa volonté, le Parlement a vu sa volonté contrecarrée par les actes de fonctionnaires ou autres employés chargés d'exécuter les instructions du Parlement. Par exemple, des députés des deux côtés de la Chambre signalent depuis des années qu'il est injuste d'imposer des droits d'accise et des taxes de vente sur les articles achetés par une municipalité. Après des années au cours desquelles des pressions ont été exercées, le gouvernement de l'époque, le gouvernement Diefenbaker, a fait adopter une mesure en vue d'exempter les articles achetés par les municipalités de la taxe de vente et des droits d'accise. Et pourtant, même si la Chambre a adopté cette mesure, celle-ci n'a jamais été appliquée dans son entier en raison d'une échappatoire dans le règlement. Il a fallu, pour corriger cette anomalie, apporter une autre modification à la loi en vertu des dispositions du budget de 1973. Ce règlement n'était pas appliqué par les ministres, ni par les parlementaires, mais par des fonctionnaires. Je veux parler de la motion des voies et moyens relative au budget de 1973 qui supprime enfin la taxe d'accise sur les camions achetés par les municipalités.

Voici un deuxième exemple, et cette situation dure toujours. Il y a un an environ, la Chambre adoptait une loi disant que les allocations familiales pourraient être portées à \$20 par enfant. Toutefois, en vertu de règlements établis par des fonctionnaires et non pas par la Chambre, des enfants qui ont perdu père et mère n'ont plus droit aux allocations familiales. Le ministre s'est rendu compte de cette anomalie et a dit qu'il y remédierait. J'ai soulevé la question pour la première fois en mars, nous sommes maintenant en décembre et on n'y a pas encore remédié. C'est une situation absolument immorale. Un enfant avec un parent a droit aux allocations familiales, mais si ses

Impôt sur le revenu—Loi

parents meurent tous les deux, il n'y a plus droit. J'espère qu'on va s'en occuper. Faisons-nous entendre bien clairement et bien fort pour montrer à ceux qui rédigent ce genre de règlement que nous suivons de près ce qui se passe. Si l'on ne tient pas compte de la volonté du Parlement, comme on l'a fait si souvent, nous devrions tempêter.

On a proposé plusieurs fois de permettre aux mécaniciens et autres employés du même genre de déduire de leur revenu le coût de leurs outils. Cette question a été présentée à la Chambre lorsque le gouvernement a étudié la prétendue réforme fiscale. Lors de l'étude du bill en comité, tous ceux qui ont pris la parole ont recommandé qu'on ne fasse pas de distinction injuste à l'endroit de ces employés. Tout le monde sait que l'employeur fournit les outils aux ouvriers qui travaillent dans les usines d'automobiles. C'est la même chose pour ceux qui travaillent dans des usines d'appareillage électrique. Lorsqu'un outil se casse ou s'use, la compagnie déduit ses frais de son revenu. Par contre, l'homme de métier, et plus précisément le mécanicien qui travaille pour le propriétaire d'une petite entreprise, doit acheter ses propres outils simplement parce que son employeur sait qu'il en prendra mieux soin et qu'il ne les perdra pas s'il les paie de sa poche. Si nous obligeons cet employé à acheter ses outils sans lui permettre de déduire leur coût de son revenu, nous commettons une injustice. Notre loi de l'impôt sur le revenu commet pareille injustice envers une vaste catégorie de travailleurs pourtant nécessaires dans notre genre de civilisation.

Je recommande que nous permettions l'adoption de cette proposition, ne fût-ce que pour contrarier ces fonctionnaires supérieurs, les mandarins chargés de ce secteur, en leur laissant savoir qu'il ne faudrait pas tolérer plus longtemps cette discrimination contre l'ouvrier. Je suis personnellement intéressé à parler de cette question. Je représente une circonscription rurale. Les mécaniciens qui desservent les entreprises dans nos régions constituent les piliers des petites localités. Trop souvent, ils en voient d'autres qui paraissent en touchant des prétendues prestations d'assurance-chômage. Ces paresseux se présentent dans leurs ateliers et leur disent: «Pourquoi ne arrangez-vous pas pour toucher de l'assurance-chômage? Parce que leurs services sont très sollicités, ces mécaniciens ne manquent jamais de travail et ne profitent donc pas des prestations d'assurance-chômage. Ils doivent de plus assumer le coût de leurs outils. Celui qui, de l'autre côté de la rue, travaille dans un bureau d'avocats n'a pas à payer le matériel qu'il utilise. Par contre, l'homme qui travaille dans un garage ou dans un atelier doit actuellement payer tout le coût de ses outils.

J'espère que l'on fera droit à ce grief de cet élément essentiel de notre population active et que le ministre le fera avant le prochain budget. J'espère que dans l'intérêt de l'humanité et de la justice la Chambre ne fera pas traîner en longueur la discussion de cette proposition. J'espère qu'on l'adoptera et que le ministre redressera cette injustice.

[Français]

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce vieux fiable!

M. Blais: ... et contrairement à ce que peut penser le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je n'ai pas l'intention de parler jusqu'à 6 heures sur ce bill.